

Commissariat aux comptes

Expertise Comptable

Social

Fiscal

Coaching

Formation

Conseil

Associés Niort

François-Xavier Andrault

Pascal Angeloni

Karine Avrard

Pascal Da Costa

Philippe Germon

Didier Savattier

Associés autres sites

Jean-Luc Bardet

Hélène Brailard

Anne David

Jean-Paul Deranlot

Franck Fortin

Marielle Gargouil

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Dominique Jourde

Frédéric Mielcarek

Sylvie Raby

Philippe Renouf

Associés service social

Benjamin Bibard

Delphine Lepeigné

● Niort

A RN 11 - 28 rue de Gabel - BP 20008

79185 Chauray Cedex

Tél : 05 49 33 08 08

Fax : 05 49 33 48 20

● Siège social

16 rue du Pré Médard - BP 25

86281 Saint-Benoît Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr

COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DES PERSONNELS DE LA VILLE DE NIORT ET SON TERRITOIRE

Adresse : 85 rue de Fontenay
79000 NIORT

N° SIRET : 781 460 514 00032
Code APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



 **SOMMAIRE**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DES PERSONNELS DE LA VILLE DE NIORT ET SON TERRITOIRE

Adresse : 85 rue de Fontenay
79000 NIORT

N° SIRET : 781 460 514 00032
Code APE : 9499Z

Associés Niort

François-Xavier Andraud

Pascal Angeloni

Karine Avrand

Pascal Da Costa

Philippe Germon

Didier Savattier

Associés autres sites

Jean-Luc Bardet

Hélène Brailard

Anne David

Jean-Paul Deraniot

Franck Fortin

Marielle Gargouil

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Dominique Inouce

Frédéric Mielcarek

Sylvie Raby

Philippe Renouf

Associés service social

Benjamin Bibard

Delphine Lepelgré

● Niort

1 RN 11 - 28 rue de Gablel - BP 20008

79185 Chauray Cedex

Tél : 05 49 33 08 08

Fax : 05 49 33 48 20

● Siège social

16 rue du Pré Médard - BP 25

86261 Saint-Benoît Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A Mesdames, Messieurs les adhérents,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 22 mars 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DES PERSONNELS DE LA VILLE DE NIORT ET SON TERRITOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés,

- dans la note « 2 – Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placements et autres immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels concernant l'évaluation des titres de participation détenus par votre association,
- dans la note « C. Crise Sanitaire COVID 19 » relatif à l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « 2 – Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placements et autres immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels précise que les titres de participations d'une valeur nette de 694 017 euros au 31 décembre 2019 sont évalués à leur coût d'acquisition et sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration arrêté le 17 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

WA .../...


VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

KA. .../...
②

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chauray, le 8 septembre 2020

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes,

Karine AVRARD
Commissaire aux Comptes
Associée responsable technique

François-Xavier ANDRAULT
Commissaire aux Comptes
Associé signataire

BILAN ACTIF

	Exercice 31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>	36 290	36 290	0	7 126
Frais d'établissement				
Frais recherches et développement				
Concessions brevets licences	36 290	36 290	0	7 126
Fonds commercial				
Autres immob. Incorporelles				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>	273 015	250 449	22 566	30 880
Terrains	4 573		4 573	4 573
Constructions	78 505	78 504	1	1
Installations techniques				
Autres immobilisations corp.	189 937	171 945	17 992	26 306
Immo. corporelles en-cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>	741 823	20 952	720 871	721 522
Participations	714 969	20 952	694 017	694 973
Créances ratt. à participations				
Titres immo. Activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	26 345		26 345	26 040
Prêts				
Autres	509		509	509
TOTAL I	1 051 128	307 691	743 437	759 528
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en cours</i>	23 257	0	23 257	25 509
Matières premières, approvis.			0	25 509
En-cours de production				
Produits Intermédiaires & finis				
Marchandises	23 257		23 257	
<i>Avances et acomptes versés s/commandes</i>	29 436		29 436	17 061
<i>Créances</i>	17 545	0	17 545	14 530
Usagers et comptes rattachés	4 487		4 487	11 495
Autres	13 058		13 058	3 035
<i>Valeur mobilières de placement</i>	0	0	0	0
<i>Instruments de trésorerie</i>				
Disponibilités	106 000		106 000	185 052
Charges constatées d'avance	19 977		19 977	32 775
TOTAL II	196 215	0	196 215	274 927
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 247 343	307 691	939 652	1 034 455

BILAN PASSIF

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
<i>Fonds propres</i>	709 616	713 291
Fonds associatifs sans droit de reprise	713 291	658 667
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-3 675	54 624
<i>Autres fonds associatifs</i>	0	0
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluations		
Subv. investissement s/biens non renouv.		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	709 616	713 291
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
Total II	0	0
FONDS DEDIES		
<i>Sur subventions dde fonctionnement</i>		
<i>Sur autres ressources</i>		
Total III	0	0
DETTES		
<i>Emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès ets crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	27 357	25 052
<i>Avances et acomptes reçus s/commandes</i>	1 189	941
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	141 036	228 546
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		
<i>Dettes sur immo. et comptes ratttachés</i>	37 000	37 000
<i>Autres dettes</i>	242	348
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>	23 212	29 277
Total IV	230 036	321 164
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	939 652	1 034 455

COMPTE DE RESULTAT

	2019	2018
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Ventes de marchandises	107 938	115 016
Production vendue	13 119	14 322
<i>Montant net du CA dont exportation</i>	121 057	129 338
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	612 134	617 256
Reprise et transfert de charges	13 710	7 521
Cotisations		
Autres produits	339 687	314 160
Total produits de fonctionnement	1 086 588	1 068 275
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats de marchandises	109 205	112 267
Variation de stock	2 252	
Achats de matières premières		
Variation de stock		987
Autres achats et charges externes	248 053	250 888
Impôts, taxes et versements assimilés	2 652	261
Rémunération du personnel		
Charges sociales et fiscales		
Dotation aux amortissements	15 439	14 803
Dotation aux provisions		
Autres charges	712 568	658 415
Total charges fonctionnement	1 090 169	1 037 621
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-3 581	30 654
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	594	186
D'autres valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		59
Reprises sur provisions et transfert charges	1 994	12 560
Produits s/cessions de valeurs mobilières		
Total produits financiers	2 588	12 805
CHARGES FINANCIERES		
Dotation aux amort. et dépréciations	2 950	
Intérêts et charges assimilées	40	90
Charges s/cessions de valeurs mobilières		
Total charges financières	2 990	90
RESULTAT FINANCIER	-402	12 745
RESULTAT COURANT	-3 983	-33 369
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	362	10 767
Sur opérations en capital	1 000	54 151
Reprise s/provisions et transfert de charges		
Total produits exceptionnels	1 362	64 918
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 053	458
Sur opérations en capital		53 205
Dotation amortissements et dépréciations		
Total charges exceptionnelles	1 053	53 663
RESULTAT EXCEPTIONNEL	309	-11 255
Impôts sur les sociétés		
Report de ressources non utilisées s/ex.ant.		
Engagements à réaliser s/ressources		
Total produits	1 090 538	1 145 998
Total charges	1 094 212	1 091 375
PRODUITS EN NATURE		
Bénévolat		
Prestations		
Dons		
CHARGES EN NATURE		
Secours		
Mise à disposition		
Personnel bénévole		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 674	54 623

VISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT
 COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
 COUR D'APPEL DE POITIERS

I. FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'entreprise présente les caractéristiques suivantes :

Total du Bilan :	939 652 €
Produits d'exploitation :	1 086 588 €
Résultat :	-3 675 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

L'exercice comptable est marqué par :

- Par le départ de la comptable en poste en octobre 2019.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 26 décembre 2016, et du plan comptable général 2016. Pour mémoire, la nouvelle nomenclature comptable (édition 2016) est directement issue des sources réglementaires d'application obligatoire constituées par le Plan comptable général (PCG - règlement ANC 2014-03) et le règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance de l'exercice.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

B. Mode et Méthode d'évaluation

1. Immobilisations corporelles

Le Règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016. A ce titre, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être

décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises suivant les durées habituelles admises par la profession.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui	10-20-25 ans
- A.A.I. des constructions sur sol d'autrui	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Agencement de matériel	5 à 10 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 et 10 ans

2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement et autres immobilisations incorporelles

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire se trouve inférieure à leur coût d'acquisition, une provision est constituée à concurrence de la différence. Dans le cas contraire, les provisions préalablement constituées devenues sans objet sont reprises.

En l'absence de plan prévisionnel formalisé, le CASC a apprécié la valeur d'inventaire des parts inscrites à l'actif du bilan au regard des considérations suivantes :

- Les comptes des sociétés civiles sont sans influence sur ce que le CASC « accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir » au sens de l'article 221-3 du PCG,
- En l'absence de marché ouvert de ces parts de sociétés civiles, leur valeur n'est soutenue que par un micromarché dont il est impossible, société par société, de déterminer les tendances, et en tout état de cause, si l'on pouvait la cerner, d'en anticiper un retournement qui peut s'avérer très soudain,
- Les transactions effectuées entre les différents détenteurs sont réalisées au moins au pair et les augmentations de capital peuvent donner lieu au versement d'une prime d'émission.

En conséquence, la méthode de valorisation des titres repose sur l'actif net corrigé de chaque société civile dont le détail figure ci-dessous :

	Nbre parts	PMA	Prix achat	% détention	Actif net détenu	Actif net détenu corrigé	Année
SCI La Gaillarde	533	152.45	81 255.85	0.91%	48 529.22	158 967.13	2018
SCI VO Ile de Ré	384	158.01	60 675.84	0.42%	22 497.92	97 793.25	2018
SCI Lac Marin	1 500	120.94	181 416.00	3.45%	121 188.43	300 163.12	2018
SCI La Manne	332	152.45	50 613.40	0.68%	15 432.71	73 960.84	2018
SCI Lo Solehau	200	100.95	20 190.00	0.81%	15 791.53	61 180.34	2018
SCI La Forêt des Landes	260	152.45	39 637.00	0.70%	9 871.69	47 166.76	2018
SCI Nouvelle Prade Haute	459	152.45	69 974.55	2.23%	45 765.90	51 972.48	2018
SCI Château de Tréambert	314	168.69	52 968.66	0.68%	23 277.92	50 018.92	2018
SCI La Marjolaine	50	1000.00	50 000.00	5.95%	50 097.14	50 097.14	2018
SCI La Grande Baie	710	152.45	108 239.50	1.85%	114 887.23	132 271.31	2018

Au 31 décembre 2019, les tests de dépréciation réalisés sur la seule base de l'actif net corrigé ont conduit à constater,

- ✓ une dépréciation des titres inscrits au bilan pour un montant total de 2 950 €,
- ✓ une reprise de provision figurant au compte de résultat pour un montant de 1 994 €.

	Provision au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Provision au 31/12/2019
SCI La Gaillarde	0			0
SCI VO Ile de Ré	0			0
SCI Lac Marin	0			0
SCI La Manne	0			0
SCI Lo Solehau	0			0
SCI La Forêt des Landes	0			0
SCI Nouvelle Prade Haute	19 996		1 994	18 002
SCI Château de Tréambert	0	2 950		2 950
SCI La Marjolaine	0			0
SCI La Grande Baie	0			0
TOTAUX	19 996	2 950	1 994	20 952

3. Stocks et encours

- Stocks de matières premières : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.

4. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

C. Crise sanitaire COVID 19

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise au 17/06/2020, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

A cette date, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

III. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**A. Fonds associatifs**

Objet de la provision	Au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2018
Fonds associatifs	658 667.48	54 624		713 291
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat	54 623.98		-3 675	-3 675
Totaux	713 291.46	54 624	-3 675	709 616

B. Provisions inscrites au bilan

Objet de la provision	Dépréciation des Titres	Dépréciation des stocks	Dépréciation des comptes clients	Pour litiges	
Argumentation de la provision			Fonction des risques de non recouvrement		
Exercice 01/01/2019 au 31/12/2019					
Début	19 996	0	0	0	0
Dotations	2 950		0		
Reprises	1 994		0		
Fin	20 952	0	0	0	0
Exercice 01/01/2018 au 31/12/2018					
Début	32 556	0	0	0	0
Dotations	0				
Reprises	12 560		0		
Fin	19 996	0	0	0	0
Exercice 01/01/2017 au 31/12/2017					
Début	31 688		0		
Dotations	2 577		0		
Reprises	1 709		0		
Fin	32 556	0	0	0	0

C. Actif immobilisé et amortissements**1. Immobilisations**

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	36 290	0	0	36 290
Immobilisations Corporelles	273 015	0	0	273 015
Immobilisations Financières	741 518	305	0	741 823
TOTAUX	1 050 823	305	0	1 051 128

2. Amortissements

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	29 164	7 125	0	36 289
Immobilisations Corporelles	242 136	8 313	0	250 449
TOTAUX	271 300	15 438	0	286 738

D. Echéances des créances et des dettes

1. Créances

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	509		509
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux et litigieux			
Autres créances clients	4 487	4 487	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	13 058	12058	1 000
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	19 977	19 977	
TOTAUX	38 031	36 522	1 509

2. Dettes

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	18 996	18 996		
- à plus d'1 an l'origine	8 361	8 361		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	141 036	141 036		
Acomptes reçus	1189	1189		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat – Impôts sur les bénéfiques				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat – Obligations cautionnées				
Etat – Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 000	37 000		
Groupe et associés				
Autres dettes	242	242		
Dette représentative de titres empruntés				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	23 212	23 212		
TOTAUX	230 036	230 036		

E. Comptes de régularisation Actif et Passif

1. Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :

- Les emprunts et dettes financières	2 €
- Fournisseurs : factures non parvenues	28 605 €
- Clients : Avoirs à établir :	242 €
- Les dettes fiscales et sociales	0 €

2. Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :

- Clients : factures à établir	365 €
- Fournisseurs : Avoirs à recevoir	0 €
- Les créances fiscales et sociales	
- Autres créances	11 904€

3. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 19 977 €.

Elles sont principalement constituées des loyers, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.

4. Les produits constatés d'avance s'élèvent à 23 212 €.

Ils sont essentiellement constitués de produits perçus d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

F. Nature des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

	31/12/2019
Produits exceptionnels de gestion	362
Produits exceptionnels en capital	1 000
Reprise sur provisions et transferts de charges	
Totaux	1 362
Charges exceptionnelles de gestion	1 052
Charges exceptionnelles en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
Totaux	1 052

IV. *Informations relatives aux engagements et autres informations*

A. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 4 personnes, au cours de l'exercice. Il s'agit de personnel mis à disposition.

B. Rémunération des dirigeants

Néant

C. Indemnité de de fin de carrière

Aucune information n'est à communiquer, le personnel étant du personnel mis à disposition.

D. Engagements financiers

Néant

E. Contributions volontaires

Faute de disposer d'informations suffisamment fiables, ces contributions liées au temps consacré par les bénévoles ne sont pas valorisées.